



Agir pour
la biodiversité

Assemblée Générale 2024 à Frampas-52
Samedi 5 avril 2025

Le président ouvre la séance à 10h00. Il remercie les personnes présentes : Monsieur le maire de Frampas, les personnalités, les adhérents, les salariés, Mesdames FAVERDIN et REZARD, les membres du Conseil d'administration et les personnes excusées. Un remerciement particulier est adressé à Madame Lebonvallet de la société KPMG et qui nous a accompagnés pendant de très nombreuses années.

Il rappelle l'ordre du jour.

- Rapport moral (Etienne CLEMENT)
- Rapport d'activités (Aurélien DESCHATRES)
- Rapport financier (Madame FAVERDIN)
- Compte-Rendu du commissaire aux comptes (Madame REZARD)
- Vote des résolutions
- Conseil d'administration et renouvellement
- Questions
- Résultat du vote sur le renouvellement des mandats
- Clôture de l'Assemblée Générale

Le président désigne deux personnes scrutatrices et deux secrétaires de séance : aucune opposition aux personnes désignées.

Scrutateurs : Anne-Sophie GADOT et Bastien HUMEL

Secrétaires de séance : Claude BOUILLON et Louis PARISEL.

Rapport moral par le Président de la LPO Champagne-Ardenne, Etienne CLEMENT :

Mesdames, Messieurs,

Préparant ce rapport moral et relisant celui que je vous avais présenté il y a tout juste un an en pareilles circonstances, je me suis aperçu que j'aurais pu en réutiliser une bonne partie tant la situation n'a guère évolué dans la manière dont nos "élites" politiques font preuve d'inconstance et

naviguent à coup de petites phrases et d'engagement sans lendemain. Mon propos de l'an dernier débutait ainsi :

« *La politique que je mènerai dans les cinq ans à venir sera écologique ou ne sera pas* » promettait Emmanuel MACRON alors qu'il brigait un second mandat. Il aura fallu que les agriculteurs (tout du moins certains) campent leurs tracteurs sur les autoroutes ou devant les grilles de quelques préfectures en février pour que notre gouvernement s'assoit sur les promesses proférées en 2022 par son chef de file.

Renoncement à la taxation du gazole non routier mise en place pour décarboner le secteur agricole, mise à l'arrêt du plan Ecophyto, renouvellement de la dérogation aux règles sur les jachères, pause pour rediscuter du zonage des zones humides... histoire de désamorcer la grogne agricole, le gouvernement a choisi de marquer un frein, voire un recul sur des politiques environnementales en faisant de la préservation de la biodiversité et de la santé humaine des variables d'ajustement, plutôt que d'apporter de vraies réponses aux principales revendications de la profession agricole qui réclamait un meilleur revenu et l'arrêt immédiat des négociations d'accord de libre-échange.

Malgré cela je vous appelais, année olympique oblige, à garder la flamme !

12 mois plus loin et la situation n'a guère évolué au contraire le mouvement de recul est aujourd'hui encore plus prononcé. Il aura fallu que nos agriculteurs ressortent à nouveau les tracteurs, déversent quelques remorques de pneus et de fumier sur les routes ou devant les grilles des préfectures, pour que soit adoptée (deux jours avant l'ouverture du Salon de l'Agriculture - histoire qu'Emmanuel Macron puisse l'inaugurer dans un climat relativement apaisé), la loi d'orientation agricole, loi qui constitue une nette régression environnementale et fait clairement le choix d'une agriculture intensive.

Sous couvert de souveraineté alimentaire (alors que 43% de la surface agricole utile de notre territoire est dédiée à l'exportation), l'une des mesures phares de cette loi consacre "*la protection, la valorisation et le développement de l'agriculture*" au rang "*d'intérêt général majeur*", disposition qui facilite l'octroi de dérogations à la réglementation environnementale. Par ailleurs, cette loi s'attaque aussi au statut des haies qui pourront désormais être détruites sur simple "*déclaration unique préalable*" qui vaut autorisation sans réponse contraire de l'administration dans un délai maximal de quatre mois. Elle consacre le principe de « pas d'interdiction de pesticide sans solution alternative », supprime l'objectif chiffré pour l'agriculture bio d'atteindre 21% de la surface cultivée en 2030.

Il y était également question d'amoindrir la condamnation des personnes responsables d'atteinte à la protection des espèces animales ou des habitats naturels. Cette très problématique instauration

d'une « *présomption de non-intentionnalité* » dépenalisant les infractions relatives à la destruction d'espèces protégées, s'est vue finalement rejetée, comme près d'un tiers des articles de la loi, par le Conseil constitutionnel en ce qu'elle porte atteinte au principe de légalité des délits et des peines. Ce rappel à l'ordre du Conseil constitutionnel est un signal encourageant que les digues de notre démocratie tiennent et que les principes inscrits dans la Charte de l'environnement nous protègent.

Pas question pour autant de crier victoire ou de baisser la garde puisqu'au moment même où la décision du Conseil constitutionnel venait d'être rendue, le gouvernement annonçait son intention d'accélérer le passage à l'Assemblée nationale de la proposition de Loi Duplomb, bousculant de fait tout l'agenda parlementaire.

Cette proposition de loi prévoit un détricotage plus important encore du droit de l'environnement avec notamment la ré-autorisation de certains néonicotinoïdes interdits et le déclassement de zones humides... (*j'y reviendrai*).

Ajoutons à cela, le récent déclassement du statut du loup, le détricotage en cours et en règle de l'objectif Zéro artificialisation nette alors même que l'artificialisation des sols est la première cause d'érosion de la biodiversité, le dénigrement (pour ne pas dire plus) des agences et services de l'Etat tels que l'OFB (*j'y reviendrai aussi*) ou l'ADEME dont le rôle est pourtant crucial pour la transition écologique des territoires... n'en jetez plus !

Reste à savoir si ces différentes mesures sont de nature à répondre aux principales et légitimes revendications des exploitants agricoles, à savoir bénéficier d'une rémunération digne et améliorer l'attractivité du métier pour favoriser le renouvellement des générations... permettez-moi dans douter.

La seule réponse crédible sur le long terme est structurelle, sociale, économique et écologique. La LPO travaille depuis très longtemps avec le monde agricole, car nos objectifs convergent : produire une alimentation saine et garantir des revenus dignes aux paysans en préservant les écosystèmes et les paysages.

Pour revenir sur certains points :

- S'agissant de l'OFB au cœur d'une controverse sur le fait que ses agents portent une arme lors de leurs interventions et attaqué par les politiques soucieux de détourner l'attention en trouvant un bouc émissaire.

On notera que la venue récente d'une brigade armée de l'OFB spécialement missionnée par le Ministère de l'agriculture pour détruire un loup qui s'est manifesté en début d'année dans le sud

du département de la Haute-Marne, n'a déclenché aucun commentaire malgré l'équipement lourd et de pointe dont elle était dotée. En guise de cadeau de bienvenue, ladite brigade s'est d'ailleurs vue offrir une arme de tir adaptée par la préfecture de la Haute-Marne, ce qui ne l'a pas empêchée de repartir bredouille.

- S'agissant des retenues d'eau pour lesquelles il est souvent évoqué en exemple le lac du Der qualifié de « mégabassine avant l'heure », leur acceptabilité est conditionnée à leur capacité à être multifonctionnelles (tels que le site cité) et qu'elles ne servent pas les uniques intérêts d'une seule profession. A ce titre il est assez paradoxal que cette même profession qui réclame ces retenues d'eau, milite dans le même temps pour la requalification des zones humides ce qui conduirait à en réduire le nombre de manière significative leur nombre (actuellement 6% du territoire... ce qui est apparemment encore trop)

En 2025, nous serons plus que jamais en action et sur le terrain !

Ces très mauvaises nouvelles pour une biodiversité déjà bien mal en point, ne doivent pas entamer notre enthousiasme mais au contraire, renforcer notre implication à défendre la cause du vivant vaille que vaille et dent pour dent avec les moyens qui sont les nôtres !

J'aime à répéter que la majeure partie des financements que notre association reçoit ne sont pas des subventions de fonctionnement mais sont destinées à financer la réalisation de notre programme d'actions et des nombreuses prestations qui nous sont demandées. En d'autres termes, chaque financement qui nous est accordé correspond à un travail réalisé et les missions sont nombreuses comme en atteste à nouveau notre rapport d'activité.

- Compter les grues au petit matin, écouter les chouettes au crépuscule pour les inventorier, transporter un hérisson au centre de soins, passer une partie de sa journée en plein soleil le long d'un chemin agricole à surveiller un nid de busards, fabriquer et installer des nichoirs avec une école, accompagner un groupe pour apprendre à discerner les chants d'oiseaux, approfondir des ornières pour accueillir le sonneur à ventre jaune...

Souvent qualifié de "hors-sol" par nos détracteurs à court d'arguments, nous n'avons pourtant jamais été autant au plus près du terrain. Preuve encore avec le travail engagé auprès d'une dizaine de communes où nous avons procédé à la création de mares, à la plantation de haies et de nouveaux vergers. Plus précisément : 12 km de haies, plus de 800 arbres fruitiers, 160 arbres champêtres, 13 mares, une prairie restaurée dans les neuf communes que nous avons accompagnées dans le cadre de la Trame verte et bleue.

C'est pourquoi nous nous retrouvons aujourd'hui à Frampas, une de ces communes que nous accompagnons dans le cadre de la politique régionale de la Trame verte et bleue, dispositif dont le

financement revient en grande partie à des entreprises locales que nous sollicitons pour fournir les plants ou pour assurer les travaux d'aménagement.

Plutôt qu'un trop long discours, quelques chiffres encore pour souligner notre progression d'année en année. La LPO Champagne-Ardenne c'est notamment :

- 1- Plus de 5 millions de données naturalistes collectées,
- 2- Près de 800 refuges LPO (soit 750 hectares)
- 3- Plus de 1000 adhérents,
- 4- Plus de 60 000 h de bénévolat déclarées (14 000h en 2016),
- 5- 2 écoles d'ornithologie,
- 6- Une équipe de 18 salariés reconnue pour ses compétences et pour sa gestion rigoureuse des financements qui nous sont accordés au regard de nos différentes missions, une équipe impliquée dans de nombreux dispositifs : Atlas de biodiversité communale, RAMSAR, Natura 2000, Plans régionaux d'action... je vous renvoie à la lecture de notre bilan d'activité qui témoigne de la densité et de la diversité de nos activités,
- 7- Plus de 15 000 personnes accueillies et sensibilisées chaque année au cours de nos différentes animations grand public et scolaires auxquelles il faut ajouter les 5 000 visiteurs de nos expos et les 1200 personnes renseignées et accompagnées au standard dans le cadre de la faune en détresse. Au passage, vous signaler la récente signature d'une convention avec le centre de soins du CPIE Sud Champagne à Soulaines qui devrait nous permettre d'étayer et de développer notre réseau de rapatrieurs chargés d'acheminer dans les meilleures conditions les animaux blessés.

Souvent pointée comme un point perfectible, la communication « maison » a connu en 2024 une belle montée en puissance avec le lancement de notre newsletter « la Gazette » renvoyant à certains articles de notre site internet qui connaît une belle fréquentation en particulier à l'automne où la migration des Grues cendrées est particulièrement suivie avec un record d'audience pour notre post facebook du 20 octobre annonçant un effectif de 91 100 grues sur site qui a été vu à plus de 734 000 reprises !

Au passage, on regrettera que la Région Grand Est ait suspendu le dispositif de dédommagement des dégâts agricoles, ce qui amène certains représentants de la profession à réclamer la régulation de ces ambassadrices qui contribuent en grande partie à la renommée du lac du Der bien au-delà de nos frontières.

Au terme de cette année 2024 dense et d'une année 2025 qui est partie sur les chapeaux de roue, je souhaitais donc adresser mes plus vifs remerciements à notre équipe salariée pour son

implication et son application à conduire les dossiers qui nous sont confiés. Merci au conseil d'administration de m'accompagner dans la gestion de cette belle association et merci également à tous nos bénévoles sans qui de nombreuses animations ne pourraient pas être réalisées. Beaucoup plus qu'un simple appoint, cette force vive apporte une réelle plus-value et garantit notre indépendance d'action et de parole.

Malgré les discours de façade, je pense que nombreux sont ceux qui pensent dans leur for intérieur qu'on peut vivre sans Sonneur à ventre jaune, qu'on peut vivre sans Grues cendrées, sans Hérisson, sans Corbeau freux, sans Milan royal, sans Renard et sans hirondelles...

Alors peut-être, mais on vivra forcément beaucoup moins bien !

La biodiversité n'est pas une lubie pour écolos bobo végétariens à vélos mais c'est le pilier de la santé des écosystèmes, des animaux et des Humains.

Je vous remercie et je vous souhaite une belle assemblée générale !

Etienne CLEMENT

Le rapport moral est mis au vote et accepté à l'unanimité

Le président passe ensuite la parole à Aurélien DESCHATRES, responsable administratif, financier et ressources humaines, qui présente le bilan d'activité de l'année 2024 au nom de toute l'équipe.

Rapport d'activité présenté par Aurélien DESCHATRES, responsable administratif, financier et ressources humaines.

Un diaporama retraçant, au travers d'actions phares, l'année 2024 des activités bénévoles et salariés est projeté et commenté. Remerciements appuyés à nos bénévoles et salariés qui ont encore donné énormément de temps en 2024 pour les premiers et rempli leur mission avec efficacité pour les seconds.

Le rapport d'activité est accepté à l'unanimité. Il est consultable et téléchargeable sur le site internet de notre association et a été distribué aux personnes présentes en version papier.

Rapport financier 2024 par Madame FAVERDIN (Expert-Comptable)

L'action très importante des bénévoles est soulignée car elle est rarement aussi marquée dans des associations du type de celle de la LPO Champagne-Ardenne. Ce sont en effet, 846 795 € d'activités bénévoles qui ont été valorisées (temps et déplacements).

Le fonds de roulement est de 8,47 mois, ce qui est confortable et permet à l'association de se retourner en cas de difficultés financières.

Le budget est donc sain, la gestion financière est sérieuse.

Présentation du budget 2025 : budget présenté à l'équilibre à hauteur de 1 520 531 €. Budget important en raison de dépenses d'investissement importantes en lien avec des travaux à venir sur les dossiers Trame verte et bleue.

Rapport du commissaire aux comptes : Madame REZARD, commissaire aux comptes :

Le rapport du commissaire aux comptes a été émis avec le niveau de certification maximale.

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

Les rapports financiers et du commissaire aux comptes sont votés à l'unanimité par l'assemblée.

Avant le vote des résolutions, le président donne la parole aux invités.

Interventions des invités :

M Raimbault, adjoint à la ville de Saint-Dizier et conseiller départemental du canton de Saint-Dizier, indique que la part du bénévolat dans l'activité est très conséquente et que ceci constitue une force indéniable pour la LPO. Il souligne également « l'engagement et la qualité du travail des salariés ».

Le président passe ensuite au vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux membres de l'association et de la réunion.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 105

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2024, et après lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ce rapport de gestion et les comptes tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un excédent de 28 806,02 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration de la LPO Champagne Ardenne.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 105

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 105

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat 2024 ainsi qu'il suit :

- excédent 2024 s'élevant à 28 806.02 €, affecté ainsi :
 - 23 417,50 € pour la réserve pour Charges de personnel ainsi portée à 332 417,50 € soit 6 mois de charges de personnel
 - 5 388,52 € pour la réserve diverse ainsi portée à 135 652,38 €

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 105
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions qui y sont relatées.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 105
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer la FCN 57 Chaussée du Port – CS 90157 - 51008 Châlons-en-Champagne en tant que Commissaire aux comptes Titulaire et ce pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes clos le 31/12/2030.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 105
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra de faire.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 105
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée

Renouvellement du tiers du Conseil d'administration

Les cinq membres sortants du Conseil d'Administration sont : Dominique BORDEREAUX, Claude BOUILLON, Martine CHEVALIER, Didier DONOT et Aurore THOURAULT.

L'ensemble de ces administrateurs sollicitent un nouveau mandat. Christine LETHUILLIER et Philippe IGIER se présentent pour intégrer le conseil d'administration.

Notre conseil d'administration peut compter 18 membres.

Afin de conserver l'équilibre actuel et son renouvellement par tiers, le CA propose que les administrateurs soient élus pour 3 ans.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Résultats du vote sur 105 votants :

Dominique BORDEREAUX	105 voix	réélu 3 ans
Claude BOUILLON	105 voix	réélu 3 ans
Martine CHEVALIER	105 voix	réélue 3 ans
Didier DONOT	101 voix	réélu 3 ans
Philippe IGIER	105 voix	élu 3 ans
Christine LETHUILLIER	105 voix	élue 3 ans
Aurore THOURAULT	102 voix	réélue 3 ans

Le CA compte donc 18 membres (pour 18 sièges).

Questions diverses, informations complémentaires :

Question de Monsieur Bourguin : « Le prix de l'école d'ornithologie est de 250 €, c'est cher. Pourquoi ne pas proposer un prix réduit pour les adhérents / bénévoles de la LPO ou majorer le prix (300 € par exemple) en qualifiant de don et le rendre déductible des impôts comme le pratiquent d'autres associations »

Réponse : En comparaison avec les autres écoles d'ornitho, nous sommes la moins chère actuellement. Si l'on rapporte à 17 cours et 3 sorties, 12,50 € la séance.

Concernant le tarif différentiel, la LPO France nous a bien rappelé qu'il n'est pas possible de faire un tarif différentiel aux adhérents. C'est le caractère « association à but non lucratif » qui joue. Ici, la somme payée permet de rémunérer une partie des salaires des salariées intervenant dans les écoles d'ornitho. Ce qui est déductible des impôts et que nous pratiquons beaucoup (104 619 € déclarés en 2024 !), sont les dons qui sont attribués à la campagne de dons en cours et les dépenses liées au frais de déplacement (et dans une moindre mesure à l'achat par les bénévoles de matériel) en lien direct avec une activité proposée dans le cadre des missions de la LPO.

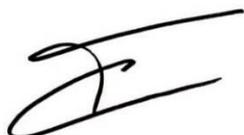
Question de Monsieur Jean-Pierre FORMET sur la position de la LPO Grand Est (dont fait partie la LPO Champagne-Ardenne) sur le projet très controversé de renforcement de Grands Tétras dans les Vosges.

Présidant également la coordination des LPO du Grand Est, Etienne Clément a notamment rappelé la position de la LPO Grand Est qui ne s'est pas opposée à ce projet initié par le Parc Naturel des Ballons des Vosges mais a accompagné son avis d'un certain nombre de conditions (voir avis du 1^{er} décembre 2021). Le président devait ajouter que la LPO Grand Est avait récemment décidé de se retirer du groupe organisé pour piloter cette action.

Le Président remercie toutes les personnes présentes et déclare l'Assemblée Générale 2024 de notre association close à 12h15.

Le 8 avril 2025

Le Président
Etienne CLEMENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Le Secrétaire
Louis Parisel

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Louis Parisel' written in a cursive style.